

Bulletin municipal



EDITO

Cela ne vous aura pas échappé, il n'y a pas eu de bulletin cet hiver !

A partir de cette année, un seul bulletin municipal sera édité, au milieu de l'année.

En effet, les choix politiques d'économies budgétaires imposent une rationalisation de nos moyens.

Vous trouverez néanmoins dans ce bulletin toutes les informations relatives à notre cher village.

Par ailleurs, la commune de St Crépin va prochainement mettre en ligne son tout nouveau site internet où de nombreuses informations seront disponibles.

Alors, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne lecture et un bel été !

Le Maire, Jean-Louis QUEYRAS

Dans ce numéro

Page 2.....	Etat Civil
Pages 3 à 5	Finances
Pages 6 à 8	Les travaux, les projets
Page 9.....	L'eau potable
Pages 10 à 12	Vie scolaire et périscolaire
Page 13.....	Au fil des jours
Pages 14 à 16	D'un pavillon de vigne àl'école des filles
Page 17.....	Tri sélectif des emballages
Page 18 et 19	Plantations
Page 20.....	Infos « Express »

Etat Civil

MARIAGES

Toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés...

- * Ting YU et Hugo QUEYRAS, le 15 juillet 2017
- * Nathalie HURLIN et Jérémie BADAROUX, le 28 octobre 2017
- * Johanna BASSETTE et Nicolas ELMLIH, le 4 novembre 2017



NAISSANCES

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux Saint-Crépinois et Saint-Crépinoises

- * Ethan RAVAUX né le 1er janvier 2017 à Briançon
- * Lisandro PEERE né le 1er avril 2017 à Briançon
- * Quentin ORDISSO né le 18 avril 2017 à Briançon
- * Nicky MARSON née le 18 juin 2017 à Briançon
- * Jayane CHALAMET née le 25 juin 2017 à Briançon
- * Fanette NOGUÈS née le 12 août 2017 à Briançon
- * Gaspard LAUBRAY IMBERT né le 6 octobre 2017 à Briançon
- * Alex MAYOR né le 20 décembre 2017 à Briançon
- * Maylina DUJARDIN née le 12 janvier 2018 à Briançon
- * Olivia BARNOUIN née le 20 février 2018 à Briançon
- * Giulia RAYMOND née le 28 février 2018 à Briançon
- * Sia BORTINO née le 17 mai 2018 à Briançon
- * Liam EYMARD né le 13 juin 2018 à Briançon
- * Méliana BAPTISTE le 17 juin 2018 à Briançon



DECES

Nous assurons de toute notre sympathie aux familles endeuillées par la disparition de leur être cher

- * Jocelyne HARO née PARIS décédée le 3 janvier 2017
- * Hervé BERNAUDON décédé le 27 avril 2017
- * Marius GERARD décédé le 10 août 2017
- * Jean-Daniel BAUCHERON DE BOISSOUDY décédé le 10 août 2017
- * Gilbert MATHURIN décédé le 12 septembre 2017
- * Jocelyne CARRE née MONTENARD décédée le 20 septembre 2017
- * Antonia PASQUALI née ALBERTO décédée le 26 novembre 2017
- * Honorine LATIL née PALLUEL décédée le 29 décembre 2017
- * Jean HODOUL décédé le 4 janvier 2018
- * Jean ARGENCE décédé le 16 janvier 2018



Les budgets

Comptes administratifs 2017

Les comptes administratifs sont le relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses qui ont été réalisées durant l'année écoulée. Ils rapprochent ainsi les prévisions budgétaires décidées au budget primitif l'année précédente des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Le résultat qui en découle se traduit par un excédent ou un déficit, auquel on ajoute le résultat constaté l'année dernière afin d'obtenir le « résultat cumulé ».

- . Budget principal : excédent de 321.156,80 € sur l'année 2017
- . Budget de l'eau : excédent de 132.855,59 € sur l'année 2017
- . Budget camping : excédent de 4.468,50 € sur l'année 2017
- . Budget caisse des écoles : excédent de 2.020,78 € sur l'année 2017
- . Budget Micro-centrale des Guions : excédent de 19.100,00 € sur l'année 2017

Budget 2018

Les budgets primitifs ont été votés à l'unanimité lors de la séance du 30 mars 2018.

Le budget principal est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
829.055,91 €	829.055,91 €	1.162.910,65 €	1.162.910,65 €

Le budget eau et assainissement est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
201.903,33 €	201.903,33 €	79.441,57 €	79.441,57 €

Le budget camping est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
16.185,02 €	16.185,02 €	21.618,50 €	21.618,50 €

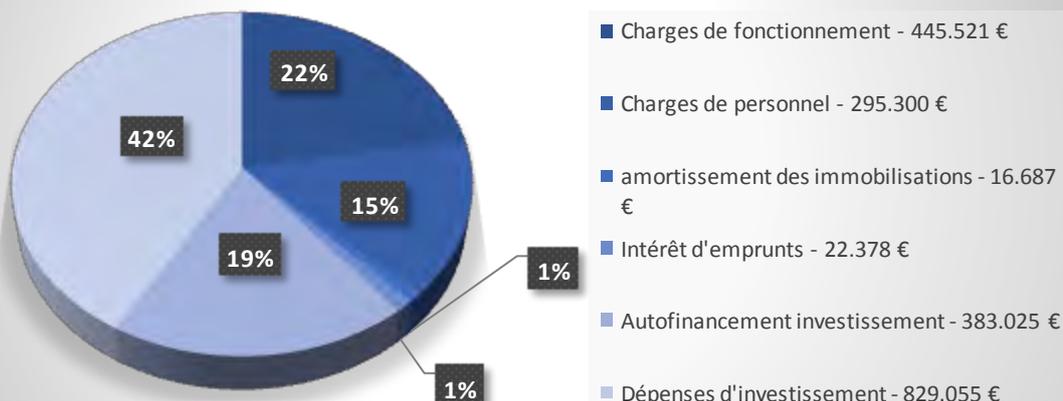
Le budget caisse des écoles est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
9.220,78 €	9.220,78 €

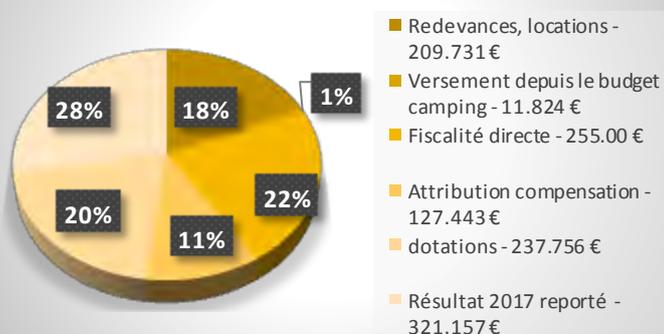
Le budget microcentrale des Guions est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
47.198,00 €	47.198,00 €	1.768,00 €	1.768,00 €

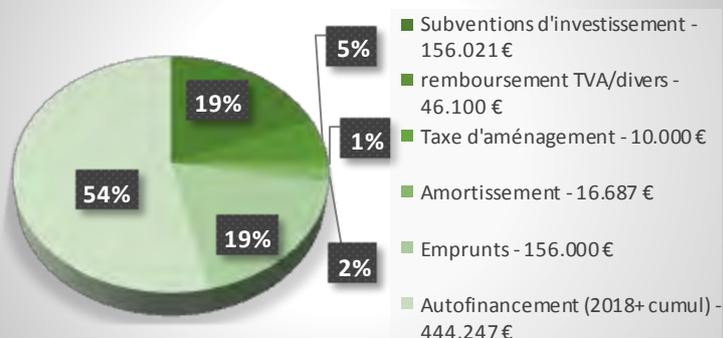
Dépenses - Budget principal 2018 - Fonctionnement et investissement



Budget principal primitif 2018 Recettes de fonctionnement



Budget principal primitif 2018 Recettes d'investissement



Grâce au passage en gestion par délégation de service public en 2015, 2017 est la première année où le résultat budgétaire du camping est excédentaire. L'excédent de 11.823,85 € a été reversé sur le budget primitif 2018 du budget principal.

De plus, l'important excédent en fin d'année 2017, cumulé avec une augmentation des recettes prévues en 2018 (contrat de foretage du site du Merdanel avec MHD, taxe sur les pylônes) et une diminution des charges de fonctionnement (diminution de la masse salariale et des charges à caractère général), permettent à la municipalité de voter une diminution des taxes des contributions directes.

Cette baisse compensera en partie l'augmentation subie en 2017 par les St Crépinois et l'ensemble de la population du territoire de la communauté de communes du Guillestrois-Queyras qui n'avait pu être compensée en 2017 à cause d'un budget trop contraint.

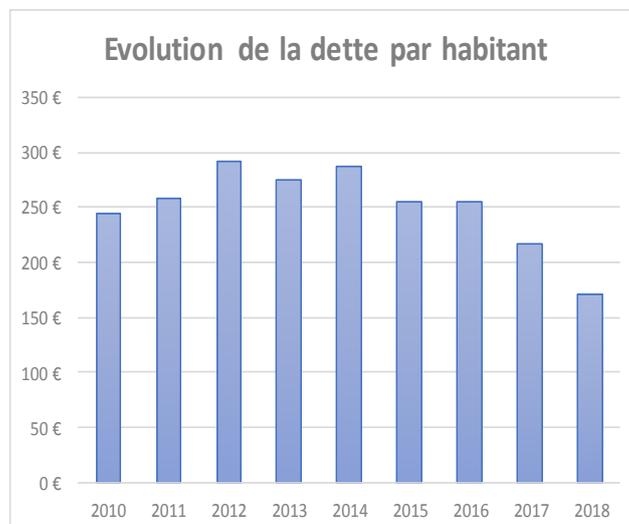
Ce choix n'influence pas les investissements puisque cette année, c'est encore près de 1.095.000 € de travaux d'investissement qui sont prévus (voir le détail dans les pages travaux).

Fiscalité

	Taux votés en 2017	Taux votés en 2018	Taux moyen en France 2017
Taxe d'habitation	14,76%	12,27%	24,47%
Taxe foncière sur le bâti	14,09%	11,28%	21,00%
Taxe foncière sur le non-bâti	201,43%	163,04%	49,46%

Endettement

Année	population légale au 01/01	annuité de la dette tous budgets confondus	ratio annuité dette/habitant
2010	628	153 551 €	245 €
2011	614	159 105 €	259 €
2012	622	181 451 €	292 €
2013	639	176 036 €	275 €
2014	668	191 737 €	287 €
2015	682	174 332 €	256 €
2016	682	174 332 €	256 €
2017	699	151 543 €	217 €
2018	703	119 912 €	171 €



Subventions aux associations

Lors de sa séance du 30 mars 2018, le Conseil Municipal a attribué les subventions aux associations.

Pour les clubs sportifs extérieurs à la commune, le montant versé correspond à 50 € par enfant Saint Crépinois inscrit.

Club de judo	200 €
Club de ski Risoul	250 €
Souvenir français	80 €
Prévention routière	90 €
RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves)	110 €
Association géologique	100 €
FNACA	100 €
Les Faux Airs	250 €
Club Vélo Rock	250 €
ADIL	70 €
L'Ardillon Haut-Alpin	250 €
Aéroclub	150 €

Club de vol à voile	150 €
Club de vol à moteurs	150 €
ACCA	275 €
Association Fait main 05	250 €
Association les Genévriers	600 €
Association du personnel communal	200 €
Club de foot Saint Crépin Eygliers Sports	1.500 €
Club Alpin Français de Guillestre -	300 €
Pays Guillestrin	120 €
Ecole du Cirque	350 €
Les Trolls ski Nordique association	300 €
Association des Maitres-chiens avalanche	100 €



Les travaux, les projets...



Des aménagements

Un parking a été installé à l'entrée du hameau de la Chapelle répondant à une attente forte des habitants.

Un nouveau parking verra le jour en haut de la rue des Agreniers (le long de l'enclos). La date de réalisation de ce dernier dépend de la campagne d'archéologie préventive prescrite par la Préfecture de Région.

Le parking en face de la salle polyvalente sera finalisé dans le courant de l'année.

Le marquage au sol du parking de la place de l'Etape a été modifié afin de faciliter le passage des véhicules sur la route du Villard. Deux places « arrêt minute » et une place « personnes à mobilité réduite » ont été installées.

Il est demandé à l'ensemble de la population et essentiellement aux parents, lors des entrées et sorties d'école, de respecter le stationnement. Il en va de la sécurité des enfants.

Pour rappel, il est interdit et passible d'une amende de 135 € de ne pas respecter le marquage au sol ou encore de se garer sur les passages piétons.

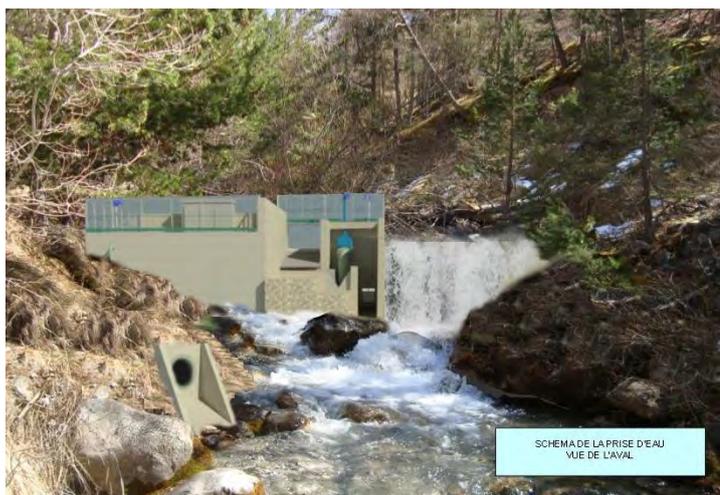
La révision du Plan local D'urbanisme

Le projet a été arrêté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 25 mai 2018.

Le préfet organisera l'enquête publique après un délai de consultation officielle de divers services (personnes publiques associées et autorité environnementale) de 3 mois.

L'enquête publique durera un mois, et le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 2 mois pour rendre son rapport.

Alors, le PLU pourra être approuvé par le Conseil Municipal et il sera applicable un mois plus tard. Le délai est au minimum de 7 mois après la date d'arrêt du PLU en Conseil Municipal ce qui mène début 2019.



La microcentrale

Les études définitives de réalisation ont été réalisées pour un montant de 96.000 €.

Ce projet a pris quelques mois de retard, l'administration ayant demandé de nouveaux compléments. Cette même administration nous confirme que notre projet est bon et que nous allons obtenir l'autorisation tant attendue.

L'enquête publique pourrait avoir lieu à l'automne.

Programme de modernisation et d'harmonisation du village

Deux volets sont déployés :

- ◆ La concertation et le rendu d'une étude de programmation réalisés par le cabinet TOPOSCOPE.
- ◆ Le lancement d'une opération « façades-toitures » dont le cahier des charges a été défini par le conseil municipal. Si vous avez un projet de travaux de ravalement de façade et/ou de réfection de toiture, venez vous renseigner en Mairie.

Attention, les dossiers seront irrecevables si les travaux ont déjà débuté.



Travaux à l'Eglise du village

Les travaux de restauration et de drainage de l'Eglise dont le montant estimatif s'élève à environ 1 million d'euros vont bénéficier d'un financement extraordinaire puisque 95 % de subventions sont attendues. Ainsi, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a retenu le dossier au titre du Fond Incitatif et Partenarial, impliquant un financement à 80 %. Un financement complémentaire de 15 % est attendu de la Région PACA.

Une fois tous les financements obtenus, les travaux seront lancés en 3 tranches.

Création d'une bibliothèque-médiathèque

La maison Eymard (dont une partie va être démolie à l'automne) va être réhabilitée pour accueillir une bibliothèque-médiathèque pour un montant prévisionnel de travaux de 550.000 € HT, finançable à hauteur de 62 % (Etat, Région et Département), une participation de RTE au titre du Plan d'accompagnement de projet de 146.000 €, soit un reste pour la commune de 61.000 €. Il s'agit encore là d'un excellent financement.

L'aménagement de l'enclos

Un projet d'aménagement sobre de l'enclos est envisagé pour le transformer en jardin public accessible et attractif pour les familles Saint Crépinoises.

Les nombreuses candidatures pour assurer la maîtrise d'œuvre sont en cours d'étude.



L'enfouissement des réseaux secs aux Achards

Les travaux, d'un montant estimatif de 70.000 € TTC, débuteront à l'automne 2018 sous la maîtrise d'ouvrage du Syme 05.

Des travaux pour l'assainissement

Le projet de poste de relevage à l'Aéromotel, initié par la commune, a été repris par l'intercommunalité. Les travaux seront achevés au début de l'été.

Le projet de création d'un réseau d'assainissement collectif au Villard et aux Chapins par l'intercommunalité devrait être lancé l'année prochaine.



Le Rond-Point Centre

Après quelques mois de retard, le projet, porté et dirigé par la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée (DIRMED) devrait débuter en septembre.

Elagage des arbres

Les arbres de l'Enclos ont été taillés ce printemps, de même que plusieurs peupliers du Camping qui menaçaient de tomber.

L'élagage aux Hoches sera poursuivi chaque année pour la sécurité et la préservation du patrimoine naturel.



L'aspersion

Dès l'arrivée des beaux jours, les employés municipaux ont réalisé des travaux sur le réseau d'aspersion pour éviter les problèmes rencontrés l'année dernière. Espérons que cela portera ses fruits.

L'eau potable

Comme chaque année, le nettoyage des réservoirs a été fait au début de l'été.

RAPPEL

Afin d'éviter toute dégradation due au gel en hiver, les arrosants doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver les vannes mises à leur disposition.

En cas de dégradation suite à un mauvais entretien, les pièces vous seront facturées.

La commune envisage la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable au Villaron. Sa capacité de 230 m3 permettra de répondre aux besoins en eau potable de tout le secteur Villaron/zone artisanale. Nous attendons les réponses aux demandes de financement afin de poursuivre.



Débroussaillage du Jaffuel

Les employés municipaux ont réalisé le débroussaillage du Jaffuel au printemps. Un gros travail nécessaire pour sécuriser l'écoulement de l'eau en cas de grosses pluies.

L'eau potable

A compter de cette année et afin de se conformer à la réglementation, vous ne recevrez plus de facture d'eau classique, mais un « Avis des Sommes A Payer ».

Un changement important en ce qui concerne le règlement par chèque, qu'il faudra désormais envoyer au centre d'encaissement de Lille accompagné du talon de paiement situé en bas de la page de l'avis.

Vous pourrez également payer votre redevance par carte bancaire sur Internet :

(www.tipi.budget.gouv.fr) ou opter pour le prélèvement à échéance si nous ne l'avez pas encore fait.

Autre changement, le bilan qualité de l'eau distribué ne sera plus joint à la facture mais sera consultable sur le site Internet de la Mairie et ci-dessous :



INFORMATIONS SUR LA QUALITE DE L'EAU DU RESEAU PUBLIC EN APPLICATION DE L'ARRETE DU 10 JUILLET 1996

Qualité de l'eau distribuée sur la commune de : **SAINT CREPIN**



Qualité de l'eau distribuée - BILAN DE L'ANNEE 2017

Exploitant : SAINT CREPIN (MAIRIE DE) - gestionnaire du réseau : SAINT CREPIN (MAIRIE DE)

Protection des captages d'eau potable

4 captage(s) d'eau potable alimente(nt) le(s) réseau(x). L'état d'avancement des procédures de protection de ce(s) captage(s) est le suivant : 4 Procédure(s) de protection terminée(s). 1 captage dont la procédure de protection est terminée, est géré par la commune de CHAMPELLE et alimente le secteur de la Chapelle /Bourgea .

Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur de pollution. Seules les non-conformités aux limites de qualité concernant les paramètres Eschérichia Coli et Entérocoques ont été retenues.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	% de conformité
SAINT-CREPIN VILLAGE (DE)	6	0	100
EYMARDS-ACHARDS (DES)	3	0	100
CHAPELLE-BOURGEA (DE LA)	3	0	100

Dureté : Minéralisation de l'eau. Teneur en calcium et magnésium (calcaire). Pas de norme réglementaire.

Réseau(x)	Nb d'analyses	moyenne	Mini	Maxi	conclusion
SAINT-CREPIN VILLAGE (DE)	3	13,5	10,6	15,9	Eau peu calcaire.
EYMARDS-ACHARDS (DES)	1	25,7	25,7	25,7	Eau calcaire.
CHAPELLE-BOURGEA (DE LA)	1	16,3	16,3	16,3	Eau peu calcaire.

Nitrates

Élément fertilisant présent naturellement dans l'eau. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources en eau. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
SAINT-CREPIN VILLAGE (DE)	3	0	0,8	0,6	1,1
EYMARDS-ACHARDS (DES)	1	0	0,5	0,5	0,5
CHAPELLE-BOURGEA (DE LA)	1	0	0,8	0,8	0,8

Fluor : Oligo-élément présent naturellement dans les eaux. La teneur doit être inférieure à 1,5 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
SAINT-CREPIN VILLAGE (DE)	1	0	0	0	0
EYMARDS-ACHARDS (DES)	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*
CHAPELLE-BOURGEA (DE LA)	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*

Pesticides : Substance chimique utilisée pour la protection des récoltes (insecticides, désherbant,...) - La concentration doit être inférieure à 0,1µg/L.

Réseau(x)	Nb de prélèvements	Nb d'analyses de paramètres	Nb de mesures non conformes	Concentration maximale rencontrée en µg/l
SAINT-CREPIN VILLAGE (DE)	1	525	0	0
EYMARDS-ACHARDS (DES)	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*
CHAPELLE-BOURGEA (DE LA)	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*

*NM : Analyse non prévue dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire pour cette année. Edité en mars 2018

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. **Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr**
Retrouvez les restrictions de consommation de l'eau en cours sur : <https://www.paca.ars.sante.fr/restrictions-dusage-de-leau-destinee-la-consommation-humaine-en-region-paca>



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Vie scolaire et extrascolaire

A l'école, il y a l'enseignement des matières « classiques » (maths, français, histoire-géo...) et il y a tout le reste...

Ainsi, les petits écoliers Saint-Crépinois ont fait du poney, du football, de la danse, du ski de fond, sont allés au cinéma de Guillestre, au théâtre, et ont participé à des rencontres sportives inter-écoles,

Ils ont également participé à des ateliers créations photo, et sont allés à la piscine de l'Argentière mais aussi pour leur dernière séance, ils se sont retrouvés à la piscine du camping qui avait ouvert la veille...

Rencontre dans les classes avec le Père Noël



Chant choral à Embrun lors des rencontres des classes chorales et orchestres du réseau Ecrins

L'association des parents d'élèves

La dynamique association des parents d'élèves organise de nombreuses actions visant à financer des activités et sorties scolaires.

Voici le bilan établi en cours d'année scolaire :

« Nous vous informons, entre autre, que la vente des sapins de Noël a rapporté à la coopérative scolaire 405 €, le marché de Noël 706,90 € et la Foire de la St Marc 558,50 €. Avec les autres actions, le bénéfice pour la coopérative scolaire est d'environ 2 490 € pour l'année scolaire.

Nous tenons à remercier Monsieur le Maire et ses conseillers pour avoir autorisé la coupe de pins sur la commune pour l'entier bénéfice de la coopérative scolaire, ainsi que pour la mise à disposition de la salle polyvalente pour le marché de Noël. Nous remercions aussi Virginie, Patricia, Dany, Fanfan, Annick pour les objets de Noël fabriqués par les enfants au centre aéré et qui ont été vendus sur notre stand.

Merci aux enseignants pour les sacs isothermes qui ont eu un beau succès.

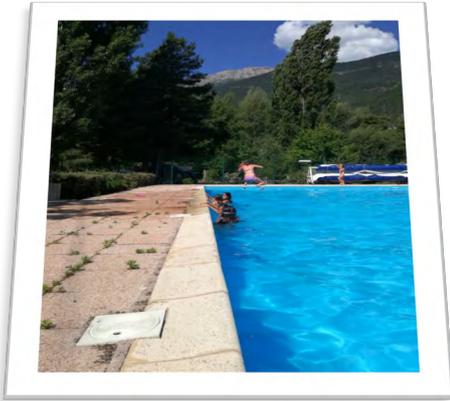
Un grand merci aussi aux parents et grands-parents qui se sont investis lors de ces actions ».

Le centre aéré du mercredi... c'est fini

Les enfants ont bien été occupés le mercredi au centre aéré... Ils ont pu profiter tout au long de l'année d'une équipe dynamique et faire le plein d'activités.

Malgré cela, les effectifs sont insuffisants, et le centre aéré n'est pas reconduit à la rentrée prochaine.

En effet, après un essai sur une année scolaire complète de fonctionnement, le constat est là : trop peu d'enfants fréquentent le centre aéré pour justifier son maintien. Par ailleurs, d'autres centres aérés sont ouverts à l'ensemble des enfants sur les communes d'Eygliers et de Guillestre.



Dernier jour aux accents de vacances à la piscine du camping

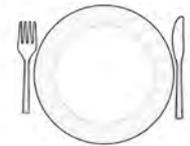


La cantine scolaire

Notre prestataire nous donnant toute satisfaction, nous avons reconduit le contrat avec la commune de Risoul pour l'année prochaine.

Le tarif a augmenté et passe à 5,45 € le repas. La commune ne souhaitant pas impacter cette augmentation aux parents et afin que les enfants puissent continuer à bénéficier de repas de qualité, le conseil municipal a voté à l'unanimité le maintien du tarif refacturé aux parents sans augmentation depuis 2014 à 5 € le repas. La commune prend donc à sa charge cette augmentation en plus de tous les frais fixes non facturés aux parents (personnel, frais de fonctionnement, amortissement...).

Les enfants ayant un Projet d'Accompagnement Individualisé (PAI) ou les enfants accueillis en secours (exceptionnellement, l'enfant inscrit trop tardivement peut emmener un repas froid pour dépanner les parents) paieront 3 € par repas, participant ainsi aux frais fixes et de garderie de la cantine.



En revanche, un grand changement s'opère en matière d'inscriptions. Dès la rentrée prochaine, vous pourrez inscrire vos enfants sans avoir à vous déplacer en Mairie en utilisant le portail e.tickets. Vous allez recevoir dans l'été une note explicative et vos codes personnels d'identification.

Le paiement s'effectuera également sur ce portail, simplifiant et sécurisant les procédures pour tout le monde.



Attention, le délai d'inscription restera inchangé (soit au plus tard le dimanche de la 2ème semaine avant la date d'inscription la plus rapprochée), ce délai étant nécessaire au prestataire pour programmer la préparation des repas.



La piscine municipale

Les enfants de St Crépin âgés de moins de 16 ans continuent de bénéficier de la gratuité de l'entrée à la piscine municipale du camping. Pour cela, il suffit aux parents d'apporter une photo d'identité à la Mairie qui leur délivrera une carte d'entrée à la saison.

La garderie périscolaire

Changement important : à la demande de nombreux parents, la garderie du matin commencera dès 7h30 (au lieu de 7h50 auparavant).

La gratuité est maintenue pour ce créneau horaire allongé.

Du mouvement au sein des agents de l'école

Patricia a choisi de suivre son conjoint vers d'autres horizons et de retrouver sa Bretagne natale.



C'est avec émotion que nous avons fêté son départ juste avant les vacances de Pâques. Nous lui souhaitons tous une belle réussite pour la suite.

Par conséquent, le service a été réorganisé, Dany devient la nouvelle assistante maternelle dans la classe d'Anaïs (cycle 1 PS, MS et GS). Elle assure également la garderie des petits le soir, comme le faisait Patricia avant elle.

Pour les garderies, nous retrouvons Fanfan, Annick et Elodie, qui a été recrutée pour leur venir en renfort à la cantine le midi.

A noter que pour la prochaine rentrée scolaire, Fanfan assurera un soutien 3 demi-journées par semaine dans la classe de Stéphane et s'occupera des GS en plus des CP et CE1.



Dany — Fanfan — Elodie — Annick

**N'oubliez pas, la rentrée, c'est le 3 septembre 2018 !...
En attendant, passez tous de bonnes vacances.**



Au fil des jours

commémoration du 11 novembre...



...avec la participation des enfants de l'école

Le repas de fin d'année offert par la municipalité aux aînés est toujours fort apprécié.

Une très belle journée animée par l'orchestre REY Martial, où les 87 convives ont pu déguster le très bon repas concocté par le restaurant le Gaulois de Saint-Crépin.



La Saint Marc s'est déroulé sous un très beau soleil d'avril

Le Club des Aînés

De nombreuses activités encore cette année :

- 4 janvier—Galette des Rois
- 27 janvier—Repas Saucisses/Choucroute
- 24 février—Repas Tête de Veau
- 25 mars—Loto du Club
- 5 avril—journée en Camargue
- 28 mai au 4 juin—découverte de la Loire Atlantique
- 30 août—journée découverte du Diois
- 7 septembre—Repas Aïoli
- 21 octobre— Loto du Club
- 24 novembre—Repas choucroute
- 20 décembre—Buche de Noël



Visite du chantier naval de Saint Nazaire



AU REVOIR CLAUDINE

Après 35 ans de bons et loyaux services, Claudine a fait valoir ses droits à la retraite.

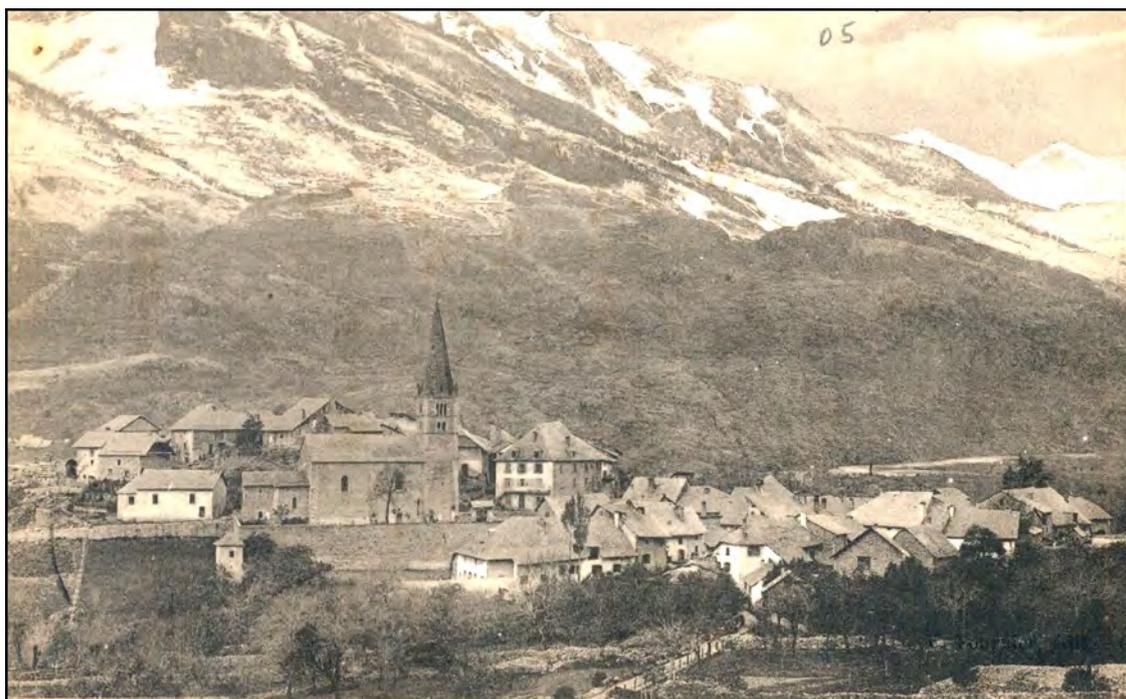
C'est avec beaucoup d'émotion que l'ensemble des Saint-Crépinois, élus, habitants, amis et collègues, tous réunis, lui ont dit au revoir lors de la présentation des vœux à la population.

Claudine, pour tout ce que tu as fait pour Saint Crépin et ses habitants, un seul mot : **MERCI !**



D'un pavillon de vigne à l'école des filles...

En observant la photographie ci-dessous prise depuis Malpasset, on observe à gauche sous le mur de l'église un petit bâtiment dénommé Pavillon, puis plus à droite sous la Mairie le toit d'un bâtiment qui a toujours été dénommé « école des filles ». Entre les deux, une bande de terre sous le mur du cimetière permet d'accéder au chemin du Barrioti. Cet ensemble a été remis en 1870 par M. Brun-Hodoul à la commune de Saint-Crépin par une donation au moment où il était maire de la commune. Mais la donation, n'a été retrouvée qu'en 1899. A la demande expresse de la commune, Me Bonnardel-Argenty, notaire à Eygliers a enregistré l'acte de donation le 16 août en 1899.



Donation – Brun-Hodoul – Copie de l'acte notarié, faite le 16 août 1899.

Par devant nous, Victor Alexandre Ernest Bonnardel-Argenty, notaire à la résidence de de la commune d'Eygliers, le 6 août 1870 a comparu M. Casimir-Urbain Brun-Hodoul, propriétaire rentier, Maire de la commune de Saint-Crépin où il demeure, lequel a, par le présent déclaré faire donation entre vifs et irrévocable à la commune de Saint-Crépin des immeubles ci-après désignés. **1^{er} Un corps de bâtiment de maison**, situé au chef-lieu de Saint-Crépin, confinant rue au nord et au levant, le cimetière au couchant. **2^e Une parcelle de terre** située au même lieu au quartier dit « le Barrioti » presque attenante au dit bâtiment avec lequel elle communique au moyen d'un passage et à l'extrémité de laquelle se trouve un **petit pavillon**, le tout confinant au levant M. Roux-Durraffourt notaire, au midi Pierre Laurent Gilloux, maître d'hôtel et au couchant le cimetière. Font également partie de la présente donation toutes les appartenances et dépendances desdits immeubles tels que lieux d'aisance, cloaques vacants ou cours et passages. La commune de Saint-Crépin entrera en jouissance et disposera desdits immeubles en toute propriété à partir de ce jour, sauf l'exception dont il sera parlé ci-après. Ces immeubles appartiennent à M. Brun-Hodoul donateur en vertu de la vente qui lui a été consentie par Sieur Jean-Pierre Giraud, propriétaire et négociant domicilié à Saint-Crépin suivant acte sous signature privée du 8 octobre 1865 portant la mention suivante : « Enregistré à Guillestre le 27 novembre 1865, folio 150 C1, reçu 110 francs et 16 francs 50 centimes de décime et demi, signé Beauvallon ». Ils appartenait précédemment à M. Florimond Ferrary,

ancien négociant à Embrun et ont été acquis de ce dernier par ledit Giraud suivant acte passé devant M. Bonnardel-Argenty, notre prédécesseur immédiat, le 6 juillet 1846, dans lequel il est donné quittance entière du prix de vente. M. Florimond Ferrary avait lui-même acquis ces immeubles suivant jugement d'adjudication prononcé par le tribunal civil de première instance séant à Embrun en son audience des criées du 6 juin 1840 ensuite de **l'expropriation forcée dirigée contre Sieur François Etienne Eymar et autre François Etienne Eymar, père et fils**, propriétaires demeurant à Saint-Crépin.

Cette donation a été faite aux conditions suivantes à la charge de la commune de Saint-Crépin.

-1^{er} que lesdits immeubles seront destinés autant que possible à perpétuité à l'établissement d'une **école pour les filles** et que cette école sera dirigée autant que possible par une institutrice appartenant à une congrégation religieuse romaine.

- 2^e de supporter les servitudes passives apparentes ou occultes dont lesdits immeubles peuvent être grevés sauf à la commune de Saint-Crépin à s'en défendre s'il y a lieu et à faire valoir à son profit les servitudes actives le tout à ses risques et périls.

- 3^e de payer à partir de ce jour les contributions de toute nature dont les immeubles peuvent ou pourront être frappés.

- 4^e de payer les frais du présent acte de donation et de ses légitimes accessoires. – Le donateur a déclaré se réserver expressément pendant 5 années partir de ce jour la jouissance du rez-de-chaussée sus désigné. En conséquence la commune de Saint-Crépin (ne jouira de cette partie des immeubles) qu'à partir du jour de l'expiration de ces cinq années.

M. Brun-Hodoul donateur a déclaré faire cette donation, sans suite ni garantie, être célibataire, ne pas être et n'avoir jamais été tuteur de mineurs ou d'interdits et n'avoir jamais été chargé d'aucune comptabilité de deniers publics. Il a déclaré en outre que les immeubles compris dans la présente donation ne sont grevés de son chef d'aucune hypothèque ou privilège mais que lorsqu'il a fait dudit Giraud l'acquisition desdits immeubles il n'a point fait purger l'hypothèque légale de Dame Rose Melquion, épouse dudit Giraud et que la commune de Saint-Crépin pourra elle-même faire purger à ses frais si elle juge convenable cette hypothèque légale. A l'instant a comparu M. Théodore Meyer, propriétaire demeurant à Saint-Crépin agissant en qualité d'adjoint au maire de la commune de Saint-Crépin et au nom de la commune, M. Brun-Hodoul, Maire étant empêché par sa qualité de donateur. – Lequel, après que lecture de la présente donation lui a été faite a déclaré accepter provisoirement cette donation au nom de la commune de Saint-Crépin sous les conditions imposées par le donateur et ci-dessus relatées, sauf acceptation ultérieure pour ladite commune de Saint-Crépin de la manière et dans les formes prescrites par les lois. – M. Brun-Hodoul donateur a présentement remis à M. Meyer adjoint qui l'a reconnu l'acte sous-seing privé sous-énoncé intervenu entre lui et ledit Giraud le 8 octobre 1865. Pour baser la perception des droits de l'enregistrement, les parties ont déclaré que ces immeubles sont d'un revenu annuel de 50 F.

Dont acte, Fait et passé à Saint-Crépin, en la salle de la Mairie, en présence de MM. Louis Martin, curé de la paroisse de Saint-Crépin et Joseph Chapin, propriétaire et membre du Conseil municipal demeurant et domicilié à Saint-Crépin, et après lecture faites, les parties ont signé avec les témoins et nous notaire. La lecture du présent acte par nous notaire et la signature des parties a eu lieu en la présence réelle des témoins susnommés. Suivent les signatures :

Brun-Hodoul, Meyer Adjoint, Louis Martin curé, Joseph Chapin et Bonnardel-Argenty notaire. Enregistré à Guillestre le 8 août 1870, folio 55, 2 C4, reçu 2 francs 30 centimes. Signé Eparvier.



Notes - Concernant le petit Pavillon. On peut lire dans Archives Hautes-Alpes – C 222 pp 160 – du **27 janvier 1746** - Extrait du domaine du Roy. Rôle des particuliers : *que Georges Grand de Champrouet possède le fief de Boisset en Vallouise, plus une maison à Champrouet et deux maisons au même lieu, et une tour et une masure au lieu de Saint-Crépin.* Donc sous l’Ancien Régime.

- La copie de l’acte de donation est issue des Registres des délibérations du Conseil municipal, Tome 1 page 627. Il est intéressant de voir comment cet ensemble qui appartenait à un noble briançonnais : Georges Grand de Champrouet, est passé à la famille Eymar notamment à François Etienne, le médecin qui accueillit la Pape en 1799, puis à son fils qui finit paralysé et ruiné, puis à Florimond Ferrary, puis à la famille Giraud et racheté enfin par M. Brun-Hodoul et donné à la mairie de Saint-Crépin. Dans le **Chemin du Barriotti**, une belle pierre au-dessus de l’entrée, de ce qui semble être une écurie de « l’ancienne école », porte la mention : « **1761 W * FE** » (W : vivat- vivat * François Eymar) et des fleurs de lys gravées aux quatre angles (image ci-dessus)

- On disait encore que dans le jardin reliant le Pavillon et l’Ecole on enterrait les soldats et les vagabonds morts, car les Curés successifs craignaient qu’ils n’aient été baptisés et n’aient reçu l’extrême onction. Or, seuls ces sacrements permettaient une sépulture en « terre chrétienne ». Ils n’avaient donc pas droit au cimetière juste en dessus. L’hôpital militaire (actuelle maison Bonnardel) était juste en face de la parcelle. Les morts pouvaient donc être sortis par l’arrière et jetés en fosse commune, une pelletée de chaux, la terre par-dessus et basta. On disait aussi qu’un des membres, un scientifique, de la famille Durraffourt qui habitait la grande maison qui fait l’angle du chemin du Barriotti, allait la nuit, déterrer ces morts pour procéder tranquillement dans le Pavillon à des recherches anthropologiques. Les lueurs vacillantes des chandelles et l’ombre mouvante du chercheur suscitèrent longtemps crainte et phantasmes dans la population. Quant à l’édifice il était devenu un lieu démoniaque et on était bien content de le voir lentement tomber en ruine !

JEAN COMBE

Tri des emballages ménagers

Lancement officiel des extensions de consignes de tri en novembre

La loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte, adoptée en 2015, prévoit l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages plastique d'ici 2022. **En plus des bouteilles et flacons habituels, vous pouvez jeter dans votre conteneur « Emballages » :**

- ◆ les pots (type yaourt, crème fraîche, ...),
- ◆ les barquettes (type emballage de fruits ou légumes, de viande, de jambon, d'œufs, ...),
- ◆ les films plastiques (type pack d'eau, emballages de surgelés, ...),
- ◆ les sacs plastiques,

Parallèlement, une autre extension sur les petits emballages métalliques se met en place. **En plus des canettes, conserves et autres barquettes métalliques vous pouvez désormais jeter dans le bac « Emballages » :**

- ◆ les capsules
- ◆ plaquettes vides de médicament
- ◆ papier aluminium

L'année 2018 marque un tournant important dans la gestion des déchets pour la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras (CCGQ). Véolia, en partenariat avec CITEO (ex-écoemballage), a terminé de modernisé son centre de tri de Manosque pour mettre en place ces extensions. Il est en phase de réglages. Il vous est donc possible d'appliquer ces extensions de consignes de tri dès maintenant pour participer à ce test.

Ces nouveautés permettront à votre territoire de respecter les objectifs fixés par la loi, et à la Communauté de Communes de maîtriser les coûts et de diminuer son impact environnemental.

Au final « TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE ET METALLIQUES SE TRIENT »



Une application mobile pour connaître les consignes de tri locales

Une application mobile, développée par CITEO, permet d'indiquer aux usagers les consignes de tri spécifiques au territoire dans lequel ils se trouvent.

Le QRCode ci-contre permet d'accéder directement à cette application.

A diffuser sans modération

POUR TOUT SAVOIR SUR LE TRI SELECTIF
Et les conteneurs les plus proches...



SCANNEZ ET DECOUVREZ

Guillestrois-Queyras
Communauté de communes

Plantations : espèces recommandées/ espèces envahissantes

La révision du Plan Local d'Urbanisme est l'occasion de faire le point sur les plantations recommandées sur la commune et a contrario, celles à proscrire. (source : base de données SILENE Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles et Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance)

Sur la commune de Saint-Crépin, il est recommandé les espèces suivantes :

Liste des espèces recommandées pour des plantations			
(établie à l'aide des données du site internet Flore Alpes - www.florealpes.com)			
Arbres de haut-jet : à mettre en sujet isolé, en plantations d'alignement ou en bosquets			
Aulne blanc	<i>Alnus incana</i>	Peuplier noir	<i>Populus nigra</i>
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>	Saule blanc	<i>Salix alba</i>
Chêne blanc	<i>Quercus pubescens</i>	Sapin pectiné	<i>Abies alba</i>
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>	Epicéa commun	<i>Picea abies</i>
Erable à feuille d'Obier	<i>er opalus</i>	Mélèze d'Europe	<i>Larix decidua</i>
Erable sycomore	<i>er pseudoplatanus</i>	Pin cembro	<i>Pi nus cembra</i>
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>	Pin à crochet	<i>lus uncinata</i>
Peuplier tremble	<i>Populus tremula</i>	Pin sylvestre	<i>Pi nus sylvestris</i>
Autres arbres ou grands arbustes : à mettre en plantations d'alignement, en bourrage de haies ou en bosquets			
Alisier blanc	<i>Sorbus aria</i>	Cerisier de sainte -Lucie	<i>Prunus mahaleb</i>
Sorbier des oiseleurs	<i>rbus aucuparia</i>	Merisier en grappes	<i>mus padus</i>
Merisier	<i>Prunus avium</i>	Noisetier	<i>Corylus avellana</i>
Autres arbustes : à mettre en bourrage de haies ou en bosquets			
Prunelier (épine noire)	<i>Prunus spinosa</i>	Saule Marsault	<i>Salix caprea</i>
Nerprun des Alpes	<i>amnus alpina</i>	Saule pruineux	<i>lix daphnoides</i>
Nerprun purgatif	<i>Rhamnus cathartica</i>	Saule drapé	<i>lix eleagnos</i>
Aubépine monogyne	<i>Crataegus monogyna</i>	Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	Troène commun	<i>Ligustrum vulgare</i>
Saule pourpre	<i>Salix purpurea</i>	Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>
Lianes - espèces grimpantes			
Camérisier à balais	<i>Lonicera xylosteum</i>	Lierre	<i>Fledera hélix</i>
Clématite vigne-blanche	<i>Clematis vitalba</i>	Houblon	<i>Flumulus lupulus</i>
Clématite des Alpes	<i>Clematis alpina</i>		



Sorbier des Oiseleurs



Saule pruineux



Camérisier à balais



Viorne lantane

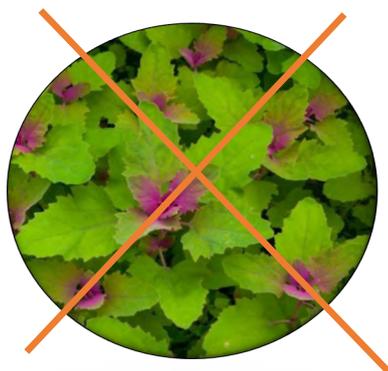
Espèces envahissantes

Il est par contre IMPERATIF de proscrire les espèces exotiques envahissantes.

Les plus courantes qui peuvent se trouver dans les jardins ou encore, pour certaines d'entre elles, chez les pépiniéristes, sont les suivantes :

Espèces exotiques envahissantes courantes dans les jardins	
Ailante	<i>Ailanthus altissima</i>
Erable negundo	<i>Acer negundo</i>
Robinier (appelé acacia)	<i>Robinia pseudo-acacia</i>
Faux indigo	<i>Amorpha fruticosa</i>
Arbre aux papillons	<i>Buddleja davidii</i>
Sumac de Virginie	<i>Rhus typhina</i>
Berce du Caucase	<i>Heracleum montegazzianum</i>
Herbe de la pampa	<i>Cortaderia selloana</i>
Impatiens	<i>Impatiens balfouri</i> <i>Impatiens glandulifera</i> <i>Impatiens parviflora</i>
aster américains	<i>Aster lanceolatus</i> <i>Aster novi-belgii</i> <i>Aster x salignus</i>
Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i>
Renoué du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> <i>Reynoutria sachalinensis</i> <i>Reynoutria x bohemica</i>
Rudbéckie laciniée	<i>Rudbeckia laciniata</i>
Solidage	<i>Solidago gigantea</i> <i>Solidago canadensis</i>
Vigne vierge	<i>Parthenocissus inserta</i>

D'autre part, certaines espèces envahissantes peuvent également se développer dans les secteurs naturels. Celles-ci doivent absolument être prosrites dans les plantations. Lorsque ces espèces sont présentes sur un site, elles doivent être éliminées dès que cela est possible (ou au moins contenues). Dans ce cas, il faut faire attention au mode d'élimination, spécifique à chaque espèce pour éviter leur dispersion.



Arroche des Jardins

Bonne Dame



—Aster à feuille de saule



Armoise des Frères verlot/

Armoise de Chine

Images non exhaustives, vous retrouverez l'ensemble des espèces à privilégier et celles à proscrire absolument dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme.

Infos « express »



Horaires d'ouverture de l'accueil de la Mairie :

Du lundi au samedi, de 8h30 à 12h.

Horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi, de 8h30 à 11h30.

En dehors de ces horaires, aucune opération postale n'est possible.



Téléphone : 04.92.45.02.71

courriel : mairie@saintcrepin.com

Site internet : www.saintcrepin.com

Horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale :

Du 1er septembre au 30 juin : le mardi de 15h30 à 18h et le vendredi de 10h à 12h

Du 1er juillet au 31 août : le mardi et le vendredi de 17h à 19h

Le nouveau site Internet de la Mairie

est en construction.

Il sera opérationnel au début de l'automne.

www.saintcrepin.com



Saint Crépin Liaison

Rédaction et administration : Mairie de Saint-Crépin

Directeur de la publication : Jean-Louis QUEYRAS, Maire

Tirage de ce numéro : 400 exemplaires

Dépôt légal : 40/2001

Imprimerie : Doc Innov – Briançon